



Demande de disponibilité fonction publique

Par **rastello**, le **10/11/2009** à **14:28**

Bonjour, un agent de mon hopital me pose cette question c'est une aide soignante qui a eu sa formation d'infirmière payée par cet hopital elle est actuellement infirmiere stagiaire, elle demande une disponibilité pour convenance personnelle elle reçoit une lettre qui lui accorde au 1^{er} décembre entre temps elle a un arrêt maladie de + de 36 jours le directeur de ressources humaines rh l'a convoque et lui dit que sa disponibilité ne sera effective que vers le 26 décembre est ce qu'il a le droit alors qu'elle avait déjà une réponse positive au 1^{er} décembre ? ma question peut elle être refusée la disponibilité au 1^{er} décembre et la prolongée en cas de maladie ? merci de vos réponses